



CLASSIQUES
GARNIER

SPEYER (Miriam), « Conclusion », *“Briller par la diversité”. Les recueils collectifs de poésies au XVII^e siècle (1597-1671)*, p. 199-201

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-10964-8.p.0199](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-10964-8.p.0199)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2021. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

CONCLUSION

Au xvii^e siècle, le recueil collectif est une forme éditoriale déjà ancienne. Mais c'est par l'acte inaugural de Raphaël du Petit Val, imité ensuite par ses successeurs parisiens dans les premières années du règne de Henri IV qu'il prend la forme qui sera la sienne jusqu'à l'aube du xviii^e siècle. La compilation poétique imprimée devient à ce moment précis de l'histoire littéraire le réceptacle des productions contemporaines et donc le support privilégié de leur diffusion. Construit dans une perspective synchronique, il est le miroir de la production et de la consommation poétique de son temps. À la fin du siècle, un sens de la relativité du goût¹ se développant chez d'aucuns, certains recueils vont se tourner vers des approches diachroniques, d'abord limitées au seul xvii^e siècle, puis en élargissant la perspective pour remonter jusqu'à François Villon.

Qu'il enregistre les productions les plus récentes ou qu'il publie une somme des productions anciennes et contemporaines, le recueil collectif au xvii^e siècle se présente la plupart du temps comme une œuvre concertée, ne serait-ce qu'*a minima*. Même si des principes d'ordre et d'organisation globale font très souvent défaut, l'appareil liminaire nous invite bien à considérer ces florilèges non comme des improvisations de fortune, mais comme l'aboutissement d'un projet éditorial précis. Quoique nées dans une optique purement mercantile, favorisée aussi par le régime du privilège de librairie, ces compilations sont plus que de simples spéculations d'imprimeur-libraire à court de nouveautés. Pour le dire encore autrement, les compilateurs, souvent les libraires eux-mêmes, participent à leur manière à la création littéraire.

1 Pensons à la *Digression sur les Anciens et les Modernes* (1688) de Fontenelle, voir *La Querelle des Anciens et des Modernes*, A.-M. Lecoq (dir.), Paris, Gallimard, 2002, p. 294-313. Voir également E. Mortgat, *Clio au Parnasse, op. cit.*, particulièrement « Un laboratoire du relativisme historique », p. 320-323.

Ancêtre du périodique littéraire, le recueil collectif, dans sa variété, nous invite à retracer les changements et les évolutions poétiques de son temps. Recueil collectif général au cours du premier XVII^e siècle, il réunit presque toutes les inspirations poétiques : de la poésie sérieuse, d'inspiration religieuse ou encomiastique, mais aussi de la poésie amoureuse, tantôt idéalisante, marquée par le néo-pétrarquisme, tantôt plus réaliste, voire satirique. Publications présentées comme une succession de micro-recueils d'auteur, les *Delices de la poésie française* par exemple sont censé promouvoir la langue et la poésie de l'« école malherbienne ». Ils sont ainsi investis d'une portée politique notable. Au milieu du siècle au contraire, le recueil collectif de poésies peut aussi se lire comme un document. Le livre imprimé accueille les productions d'une certaine forme de sociabilité et diffuse un imaginaire de la création poétique précis. Il ne s'agit plus de consacrer des auteurs, comme c'est le cas chez Toussaint du Bray – l'honnête homme, après tout, « ne se pique de rien² ». Au contraire, le recueil collectif enregistre l'esprit qui règne notamment dans les lieux de sociabilité galante de la capitale. Il donne ainsi une pérennité à des compositions d'amateurs, nées des petites circonstances dans le monde, par exemple la querelle autour des « sonnets rivaux » de Voiture et de Benserade ou la mort d'un animal domestique comme le perroquet de madame du Plessis-Bellière.

Le lien avec la production contemporaine se lit aussi dans les genres et formes poétiques regroupés dans les recueils. Les compositions longues au début du XVII^e siècle où domine l'alexandrin seront supplantées au milieu du siècle par des pièces plus brèves en vers mêlés, et par le proximètre, forme mondaine par excellence³ : le recueil collectif poétique devient recueil collectif mixte. La variété formelle s'accroît encore dans les années qui suivent. Au plus tard avec la fondation du *Mercurie galant*, les compositions en prose et celles en vers s'y trouvent à égalité et on bascule vers le recueil collectif composite. Si la variété continue d'être un des plus grands atouts du recueil collectif, la diversité thématique du début du siècle cède la place à la diversité formelle. La succession des recueils collectifs, par leurs différences et leurs points communs, dessine ainsi une évolution de la création poétique au XVII^e siècle. Elle

2 F. de La Rochefoucauld, *Maximes et Réflexions diverses* (1665), éd. J. Lafond, Paris, Gallimard, 1976, maxime 203.

3 Voir D. Denis, *Le Parnasse galant*, *op. cit.*, p. 159-160.

nous offre, partant, un nouveau regard sur l'histoire littéraire du siècle classique, une histoire de la poésie à lire au fil des compilations.

Ces recueils poétiques sont parfaitement en mesure de concurrencer le recueil poétique d'auteur, voire de le remplacer. Comme l'a montré Christophe Bourgeois, les poètes religieux fameux de nos jours (Chassignet, Lazare de Selve, La Ceppède, ...) jouissaient seulement d'un intérêt médiocre à leur époque qui leur a préféré les poètes du Louvre : Desportes, Malherbe, Du Perron, Bertaut⁴ – ces poètes qui justement tiennent le premier rang dans les compilations du début du XVII^e siècle. Autrement dit, le florilège poétique est peut-être bien plus à même de répondre aux goûts d'un public large que ne sauraient le faire des monographies. On peut donc penser que ce n'est pas par la publication de recueils sous nom d'auteur, mais bien par des recueils collectifs que les poètes du XVII^e siècle accèdent à la notoriété, éventuellement suivie, ultérieurement, d'une consécration par la parution de leurs « œuvres ».

4 Voir C. Bourgeois, *Théologies poétiques*, *op. cit.*, p. 723-727.